




VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de Grasse  
Canton d'Antibes-Nord  
Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e  
**VILLE DE BIOT**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 MARS 2016	FINANCES
N° d'enregistrement 2016 / 27 / 1-01	BUDGET VILLE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2015

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCACTION
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	22	6	28	1	Le 23 mars 2016
Certifié exécutoire compte tenu de :						 Le Maire,
L'AFFICHAGE EN MAIRIE		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE		
Le 11 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016		

L'An deux mille seize, le trente et un mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

**ETAIENT PRESENTS** ~~Mme DEBRAS~~, Maire, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, **Adjoints**, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, Mme BAES, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, ~~Mme SANTAGATA~~, M. FORTUNÉ, ~~Mme DESCHAINTRÉS~~, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux**.

**PROCURATIONS**  
M. Patrick CHAGNEAU donne procuration à Mme Claire BAËS.  
M. Luca ZEPPA donne procuration à M. Guy ANASTILE.  
M. Christophe SABA donne procuration à M. Egidio GUARINO.  
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à M. Michel MAZUET.  
Mme Sylvie SANTAGATA donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.  
Mme Sophie DESCHAINTRÉS donne procuration à M. Jean-Pierre DERMIT.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire et donne la parole à son Premier Adjoint, désigné par le Conseil Municipal pour présider la séance sur la présente délibération.

**Madame Véronique LEMARCHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, rapporteur, EXPOSE :**

Le Compte Administratif 2015 du budget de la Ville laisse apparaître sur la balance générale présentée ci-dessous un excédent de fonctionnement de 4 534 264,53 € et un solde positif de la section d'investissement de 246 030,75 € soit un résultat global de clôture de 4 780 295,28 € :

BUDGET PRINCIPAL						
2015						
Fonctionnement		Investissement		Ensemble		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Total opérations exercice	16 710 296,70 €	17 738 423,63 €	4 009 357,88 €	3 961 614,41 €	20 719 654,58 €	21 700 038,04 €
Résultat 2015 (CA/CG)		1 028 126,93 €	47 743,47 €			980 383,46 €
Résultat 2014 reporté		3 506 137,60 €		293 774,22 €		3 799 911,82 €
Résultat cumulé 2015		4 534 264,53 €		246 030,75 €		4 780 295,28 €

Il est également donné connaissance de la nature des restes à réaliser pour un montant total de 852 462,79 €.

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OÛI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 21 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

- DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser qui sont présentés pour un montant de 852 462,79 €.
- VOTE ET ARRÊTE les résultats du Compte Administratif 2015 dont la balance générale présente un excédent de fonctionnement de 4 534 264,53 € et un solde positif de la section d'investissement de 246 030,75 € soit un résultat global de clôture de 4 780 295,28 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 4 avril 2016

Le Maire,



Guilaine DEBRAS  
Vice-présidente de la CASA

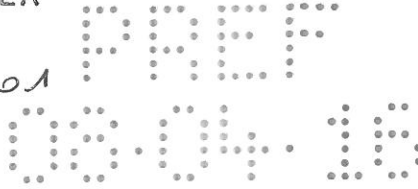
Pièces jointes :

- Compte Administratif 2015 Budget Ville.
- L'état des RAR.
- Rapport de présentation.



VILLE DE BIOT  
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A  
LA DÉLIBÉRATION DU

2016/2711-01



TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 03 DE L'EXERCICE : 2015 VERS L'EXERCICE 2016 EN INVESTISSEMENT  
Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sts- Pédagog.	Chapitres	Comptes d'annexes	Sub- comptes	Art. budg.	Art. budg. RUC	Libellé	Étape	Montant
2015	2031	820	2015004	0203	ADED	D	D	MEMOIRE 1 ET MEMOIRE 2	RAR	4 200.00
2015	2031	820	2015004	0203	ADED	D	D	PHASE 1	RAR	5 952.00
2015	2031	820	2009024	0203	ADED	D	D	etude d'impact projet Bâchettes	RAR	17 102.80
2015	2031	820	2009024	0203	ADED	D	D	payment naturalia voie périmétrale	RAR	5 980.00
2015	2031	820	2009024	0203	ADED	D	D	BC 10 2014 2015 devis AD 15 16'établissement	RAR	11 184.00
2015	2031	820	2009024	0203	ADED	D	D	Devis AD15 405 relevés et calculs complémentaires	RAR	2 160.00
2015	2184	311	2009024	0203	ADED	D	D	Architecte conseil BC n°2 MO Bâchettes etude	RAR	1 040.00
2015	2188	311		1403	EC	D	D	Armoire multiclass	RAR	850.40
2015	2051	020		1403	EC	D	D	Changement plano numérique	RAR	1 400.14
2015	2315	112	2011003	0502	SIVN	D	D	COMPLÈMENT LOGICIEL RH ÉVALUATIONS	RAR	1 000.00
2015	2183	820		0502	SIVN	D	D	Acquisition de 7 caméras	RAR	16 317.42
2015	2051	020		0502	SIVN	D	D	Scanner A9 Cortex 44*	RAR	7 338.00
2015	2315	112	2015005	0502	SIVN	D	D	Licence Office Sid 2016	RAR	3 245.23
2015	2051	023		0502	SIVN	D	D	Interventions dans le cadre du marché	RAR	6 023.22
2016	2315	112	2015005	0502	SIVN	D	D	Licence d'utilisation	RAR	900.00
2015	2051	020		0502	SIVN	D	D	Interventions hors marché	RAR	21 795.66
2015	2184	414		1104	LJS	D	D	Utilitaires de gestion	RAR	2 000.00
2015	2313	020	2015005	0506	ETUD	D	D	Bancs tennis	RAR	2 214.40
2015	2313	020	2015005	0506	ETUD	D	D	Cloison mobile	RAR	12 600.00
						D	D	Sécurisat* Valton	RAR	17 772.00

# TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 03 DE L'EXERCICE : 2015 VERS L'EXERCICE 2016 EN INVESTISSEMENT  
 Reste à réaliser

Année	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant
2015	2313	020	2015005	0506	ETUD		D	Rép. portatif OPERTO	RAR	12 300.00		
2015	2313	020	2015005	0506	ETUD		D	Rempl. porté secours	RAR	17 520.00		
2015	2031	020	2009018	0506	ETUD		D	Etudes	RAR	6 000.00		
2015	2181	020	2015005	0506	ETUD		D	Vidéophone	RAR	3 531.85		
2015	2184	30		0501	ETUD		D	Armoire EAC	RAR	500.00		
2015	2184	33		0501	ETUD		D	Chaises	RAR	5 407.20		
2015	2188	020		0501	ETUD		D	Barrières	RAR	4 404.00		
2015	2184	33		0501	ETUD		D	Tables	RAR	2 473.20		
2015	2313	020	2015005	0506	ETUD		D	Réfection sol	RAR	16 622.64		
2015	2313	020	2015005	0506	ETUD		D	Rempl. lames bois	RAR	3 108.00		
2015	2031	020	2009005	0506	ETUD		D	Enlèvement clôture & végétaux	RAR	3 401.34		
2015	2188	64		1002	PENF		D	Elaboration Ad'AP	RAR	1 932.00		
2015	2184	212		ECOLES	VS	MN	D	siège auto	RAR	300.00		
2015	2184	64		1001	PENF		D	Oliver/mobilier/chaises+tables	RAR	51.28		
2015	2184	64		1002	PENF		D	mobilier tables, chaises, barrières	RAR	2 584.18		
2015	2188	64		1002	PENF		D	CANAPES, MODULE DE PSYCHOMOTRICITE	RAR	1 171.54		
2015	2184	64		1001	PENF		D	JEUX DE MOTRICITE	RAR	331.90		
2015	2184	64		1002	PENF		D	vestiaires	RAR	388.40		
2015	2031	820	2009024	0203	ADED		D	Etude d'impact Bachette	RAR	1 392.00		
									RAR	3 438.50		

# TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 03 DE L'EXERCICE : 2015 VERS L'EXERCICE 2016 EN INVESTISSEMENT  
 Reste à réaliser

Exercice	Compte	Chapitre	Section	Sub-section	EP	Montant
2015	2313	70		1601	D	2 616.00
2015	2312	831	2012007	1702	D	676.00
2015	2312	831	2012007	1702	D	1 476.00
2015	2315	820		1603	D	942.00
2015	2188	020		1601	D	129.00
2015	2031	820		1701	D	4 176.00
2015	2315	84		1601	D	2 232.00
2015	2184	831		1702	D	1 172.58
2015	2313	324		1601	D	1 638.00
2015	2313	324		1601	D	4 620.00
2015	2315	64		1601	D	3 840.00
2015	2315	412	2015005	1605	D	3 818.80
2015	2313	213	2015005	1602	D	8 456.00
2015	2315	820	2009017	1603	D	5 583.46
2015	2315	213	2015005	1602	D	3 872.00
2015	2315	020	2008013	1702	D	6 909.14
2015	2313	831	2015005	1702	D	17 964.00
2015	2031	822	2014004	1704	D	970.08
2015	2315	811	2009014	1701	D	3 380.00
2015	2315	820	2008017	1603	D	30 956.40

# TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

## TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 03 DE L'EXERCICE : 2015 VERS L'EXERCICE 2016 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Programme	Programme	Section	Article	Libelle	Classe	Montant
2015	2315	820		1701	RRN	ENFOUISSEMENT RESEAUX	RAR	1 284,96
2015	2031	820	2009024	0203	ADED	étude voie	RAR	8 000,00
2015	2031	820	2009024	0203	ADED	étude voie	RAR	3 000,00
2015	2031	820	2009024	0203	ADED	étude voie	RAR	4 000,00
2015	2031	820	2009024	0203	ADED	étude voie	RAR	4 000,00
2015	2031	820	2009024	0203	ADED	étude consultation urbanisme	RAR	3 000,00
2015	2031	820	2009024	0203	RRN	EFFACEMENT RESEAU	RAR	2 227,87
2015	2031	820		1701	RRN	sondages voirie	RAR	9 300,10
2015	2031	820		1701	RRN	Suppression 2 poteaux 765 ch des issarts	RAR	118,80
2015	2313	831		1702	RRN	1655 chemin de saint julien prolongement br	RAR	447,37
2015	2031	822	2015001	1704	RRN	ACOMPTE SIRENE ALARME	RAR	52 250,46
2015	2315	820		1701	RRN	Avenant n°1 soide	RAR	7 650,00
2015	2313	820		1704	RRN	Enfouissement cables dossier 60775763 route	RAR	118,80
2015	2315	833	2009009	1702	RRN	PHASE PROJET	RAR	4 000,00
2015	2313	813		1603	ENT	Devis complémentaire au D 04 1266342973 rout	RAR	728,80
2015	2313	020		1601	ENT	FOUNITURE ET POSE NICHE PM + SOCLE REPRISE B	RAR	594,16
2015	2315	820		1701	RRN	LAVOIR CALADE DES MIGRANIERES	RAR	3 030,00
2015	2315	811	2009014	1701	RRN	63 ROUTE DES CLAUSSONNES	RAR	646,54
2015	2313	831	2012007	1702	RRN	CHEMIN DES VIGNASSES	RAR	3 594,00
						Fourniture et pose de garde corps rampanispa	RAR	4 890,00

# TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

## TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 03 DE L'EXERCICE : 2015 VERS L'EXERCICE 2016 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Matr. 2015	Matr. 2016	Opération	Chiffre d'affaires	Service	Année	Libelle	Classe	Montant
2015	2312	831	2012007	1702	RRN	D	Secteur n°1 chemin du plan	RAR	54 360.00
2015	2312	831	2012007	1702	RRN	D	Secteur n°3 valon de la frne	RAR	269 883.18
2015	2315	814		1701	RRN	D	ECLAIRAGE PLACETTE MUSEE RUE ST SEBASTIEN	RAR	2 203.20
2015	2315	820		1701	RRN	D	108 ROUTE D'ANTIBES	RAR	320.40
2015	2031	831	2015005	1702	RRN	D	BC n°2 relevé points de crue et établissement	RAR	1 920.00
2015	2315	30		1601	ENT	D	Mise en place d'une ventouse en saillie sur	RAR	2 460.00
2015	2031	831	2015005	1702	RRN	D	RAPPORT D'INTERVENTION SUR SINISTRE SOUTENE	RAR	720.00
2015	2315	811	2008014	1701	RRN	D	Remplacement cana EP ch des près	RAR	23 590.80
2015	2315	820	2008017	1603	ENT	D	Devis 2015 226 c mise en place borneaces ru	RAR	17 796.00
2015	2315	820		1701	RRN	D	Avenant n°1 confection tranchée drainante	RAR	8 877.90
2015	2031	820	2015005	1603	ENT	D	MURS DE SOUTÈNEMENT MISSION G2 PRO	RAR	17 728.80
2015	2031	811	2014004	1501	URBA	D	BC n°2 2014 2015 rédaction de cession 6	RAR	492.00
2015	2031	020	2015001	1501	URBA	D	Bc n° 4 2014 2015 cession chemin st julienAY	RAR	375.60
2015	2031	820		1501	URBA	D	BC n°8 2014 2015 2 dossiers cessions BARTOLE	RAR	1 578.00
2015	2031	020	2015001	1501	URBA	D	Cession AY 247 HUSTIN749 chemin de Saint Jul	RAR	970.00
<b>TOTAL</b>									<b>852 462,79</b>

#### NOTE DE PRESENTATION

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif (CA) rapproche les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP) des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par Le Maire au Conseil Municipal pour approbation avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif est un document budgétaire obligatoire.

Il est présenté en deux sections :

La Section de Fonctionnement regroupe :

➢ **En recettes** : toutes celles que la collectivité perçoit issues des impôts et taxes, notamment le produit de trois grands impôts directs locaux (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti), des dotations de l'État dont la dotation globale de fonctionnement (DGF), des compensations de l'intercommunalité (CASA), des recettes sur les prestations de services.

➢ **En dépenses** : toutes celles nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements).

La Section d'Investissement regroupe :

➢ **En recettes** : Les dotations et subventions de l'État et des collectivités locales, les emprunts, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement,...

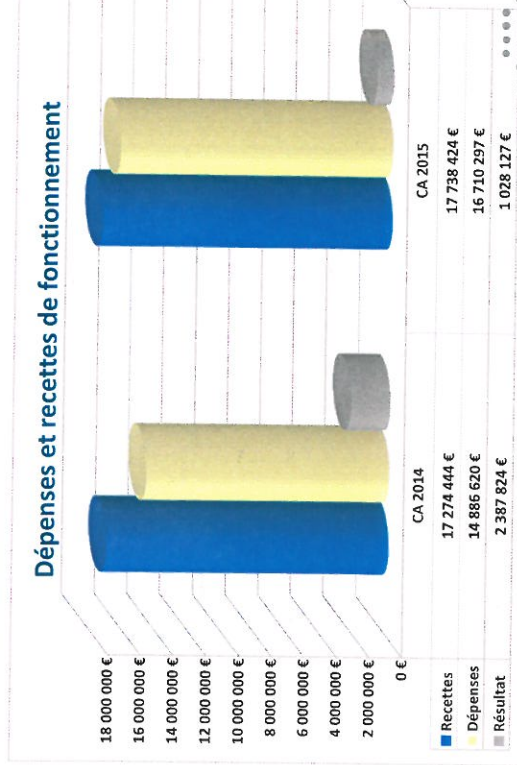
➢ **En dépenses** : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (études, travaux en cours, acquisitions de terrains,...).

Le Compte Administratif 2015 présente le **résultat de l'année 2015** ainsi que les réserves passées accumulées. L'excédent 2015 est égal à **980 383 €** et le **résultat cumulé s'élève à 3 799 912 €** (Fonctionnement et Investissement).

Les paragraphes suivants détaillent les écritures budgétaires pour l'année 2015 et la comparaison entre les deux derniers exercices : 2014 et 2015.

## I - Section de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement 2014-2015 :



Le résultat de fonctionnement de l'année 2015 est en diminution par rapport aux années précédentes suite à la hausse des dépenses (+ 1 823 677 €) liées principalement aux événements exceptionnels suivants :

- La transcription comptable de la résiliation de la Délégation de Services Publics avec Vinci en lien avec l'ancien projet des Bâchettes : un montant de 875 575 € a été inscrit en dépenses exceptionnelles de fonctionnement. Il est cependant à signaler que la commune avait déjà payé à Vinci un montant de 696 531 € en 2013 (cette dépense annulée se reflète en recettes d'investissement). Au final, un montant de 179 044 € a finalement été dépensé en 2015.

- La catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 a impacté les dépenses de fonctionnement à hauteur de 260 000 € environ.

- Suite à un contentieux sur la taxe de séjour (affaire NEMEA), des titres de taxe de séjour émis sur les années antérieures (2006 à 2010) ont dû être annulés pour un montant de 207 373 €.

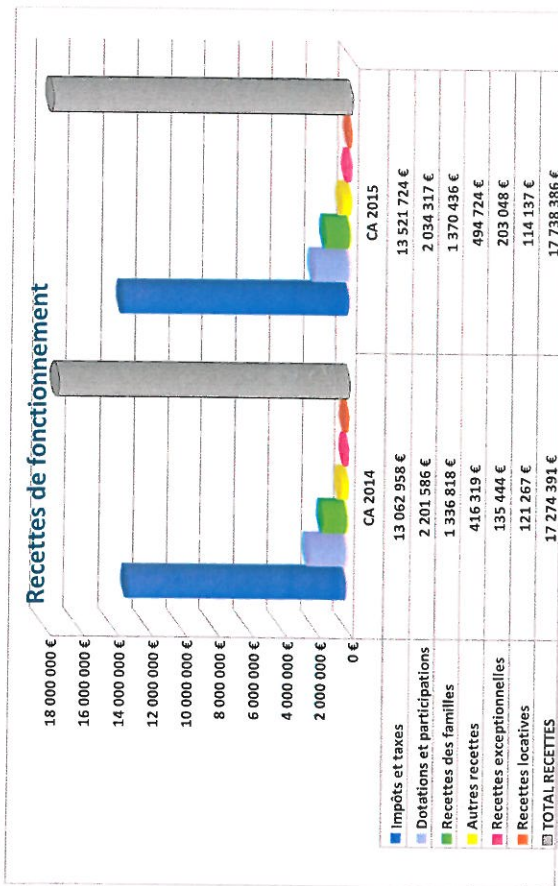


VILLE DE BIOT  
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A  
LA DÉLIBÉRATION DU  
2016/27/1-01



## I- Recettes de fonctionnement

Les recettes (réelles et d'ordre) de fonctionnement 2015 se sont élevées à 17 738 424 €, dont 17 596 732 € de recettes réelles (+2 % par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 106 %.

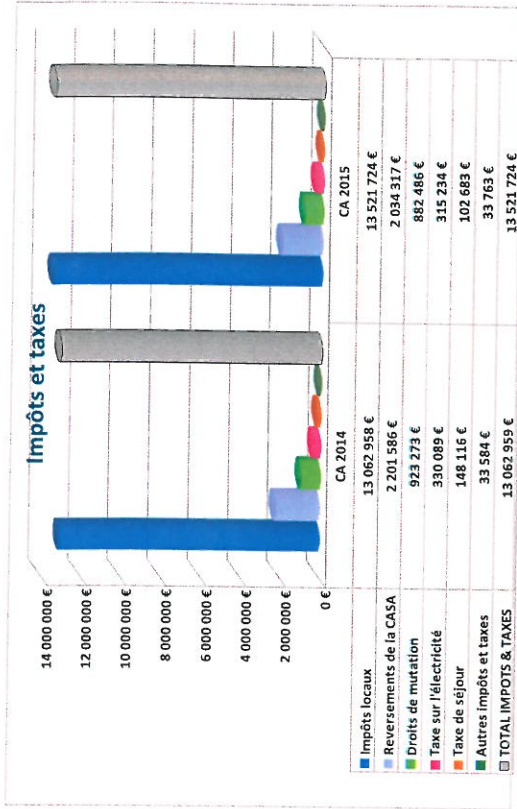


Les impôts et taxes constituent la majorité des recettes de fonctionnement (76% du total des recettes). Ces recettes seront détaillées ci-après.

- **Les dotations et participations** incluent principalement les recettes de la Caisse d'Allocation Familiale et du Département pour les crèches et centres de loisirs, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat pour 600 378 €. La baisse entre 2014 et 2015 s'explique principalement par la baisse de la DGF (- 110 928 €).
- **Les recettes des familles** concernent les paiements de la cantine, les activités prévues pendant les Temps d'Activité Périscolaire (TAP), accueil du soir, centres de loisirs et séjours, crèches, activités culturelles proposées par l'Espace des Arts et de la Culture. Ces recettes sont globalement stables d'une année sur l'autre.
- **Les autres recettes** permettent la réaffectation de la masse salariale sur les budgets annexes (assainissement, eau et tourisme).
- **Les recettes exceptionnelles** correspondent principalement à la réémission d'un titre (Syndicat de transport « Sillage » pour 111 654 €). Ces recettes sont variables d'une année sur l'autre de part leur nature exceptionnelles.

- **Les recettes locatives** correspondent aux locations de terrain et bâtiments communaux...

Les impôts et taxes sont les suivants :



- **Les impôts locaux** incluent la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Les taux 2015 sont les suivants :

Taxe	Taux
Taxe d'Habitation (TH)	15,2%
Taxe Foncière (TF)	44,0%
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	12,6%

- **Les reversements de la CASA.** Depuis 2002, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) reverse à la commune le produit de l'ancienne Taxe Professionnelle\* prélevé sur les entreprises situées sur son territoire. (\* aujourd'hui la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE et la Cotisation Foncière des Entreprises - CFE)

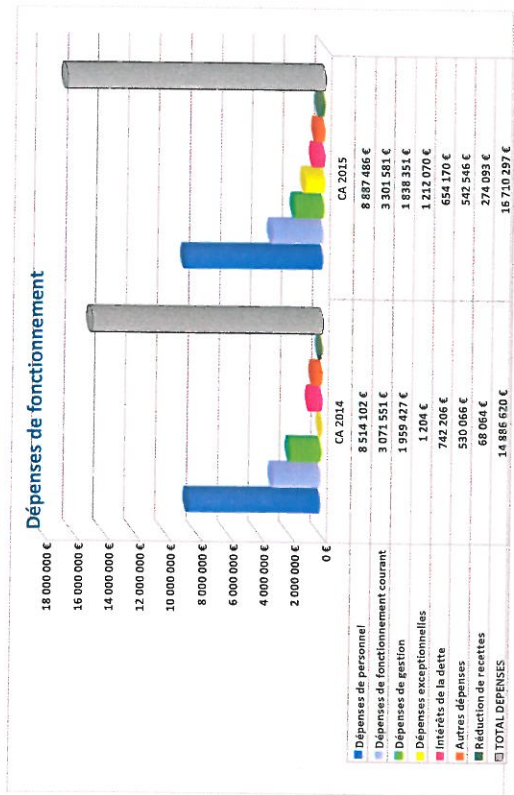
- **Les droits de mutation** sont des taxes perçues au titre des mutations à titre onéreux (opérations immobilières)

- **La Taxe sur l'électricité :** Les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE) correspondent aux reversements des différents opérateurs électriques.

- **La Taxe de séjour** est collectée par les hébergeurs Biotois (hôtels, chambres d'hôtes, camping....) et reversée à la commune.

## 2- Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses (réelles et d'ordre) de fonctionnement se sont élevées à 16 710 297 € dont 16 167 751 € de dépenses réelles (+ 13 % par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 104 %.



• **Les dépenses de personnel** constituent 53 % des dépenses totales de fonctionnement en 2015 (la commune comptait 227 agents fin 2015). La hausse de la masse salariale, suite à la mise en place des rythmes scolaires, affiche un impact de 270 000 € en année pleine sur 2015 (un seul trimestre pris en compte au titre de 2014, 1ère année d'application de la loi).

• **Les dépenses de fonctionnement courant** concernent principalement l'entretien des bâtiments, électricité / gaz / eau des bâtiments communaux, alimentation cantines, entretien des espaces verts, ...)

• **Les dépenses de gestion** incluent principalement :

- la contribution au SDIS (pompiers),
- les subventions versées aux associations,
- les contributions versées aux syndicats intercommunaux (Sictiam : informatique, Siaqueba : Brague, SDEG : éclairage public,...),
- la subvention versée au CCAS de la commune,
- les dérogations scolaires payées aux communes voisines.

• **Les dépenses exceptionnelles** (voir page 2)

• **Les intérêts de la dette** : la commune n'ayant pas emprunté ces deux dernières années, ils sont en baisse.

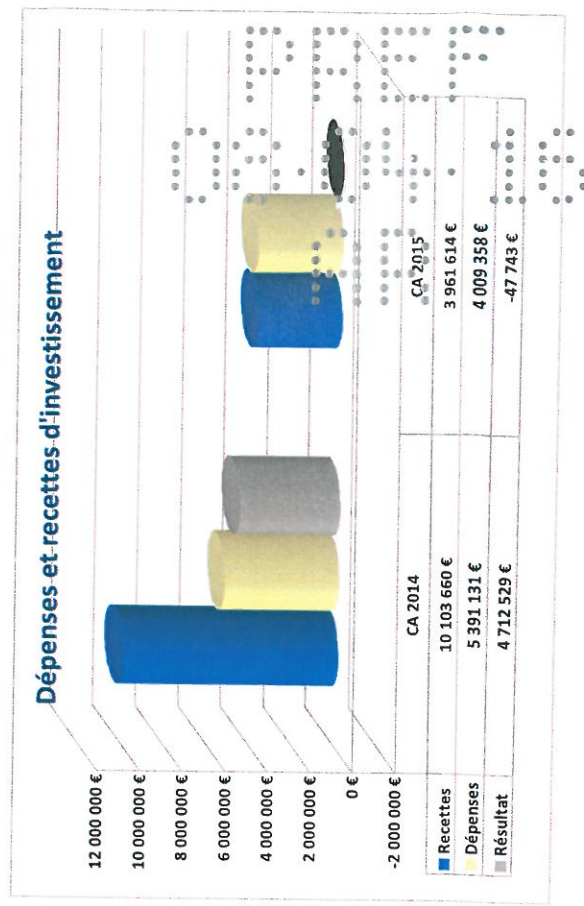
• **Les réductions de recettes** sont des prélèvements sur les recettes à double titre :  
 - La pénalité SRU : liée aux déficits cumulés de logements sociaux sur la commune (11,5% sur la commune pour les objectifs légaux de 25 %)

- FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : il s'agit d'un prélèvement sur les collectivités disposant de ressources les plus dynamiques afin de le reverser aux communes les moins favorisées.

• **Les autres dépenses** correspondent principalement à la dotation aux amortissements qui traduit une dépréciation de certains biens. La dotation aux amortissements constitue une charge non décaissée qui se retrouve également présentée en recettes d'investissement.

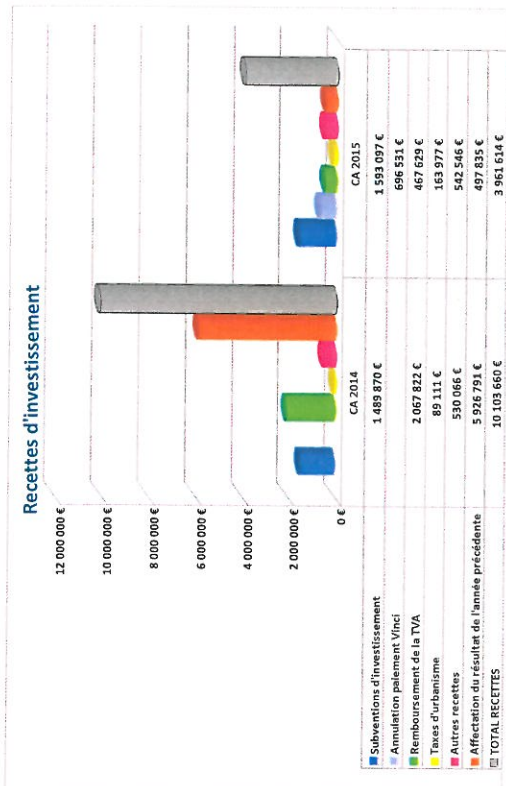
## II - Section d'Investissement

Contrairement à la Section de Fonctionnement, la Section d'Investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien avec les projets d'investissements.



## I- Recettes d'Investissement

Les recettes (réelles et d'ordre) d'investissement 2015 se sont élevées à 3 961 614 €, dont 3 419 069 € de recettes réelles (- 64 % par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 134 %.



• **Les subventions d'investissement** sont versées par l'État, le Département, la Région, la CASA sur les projets d'investissement.

• **L'annulation du paiement de Vinci** résulte de la fin de la Délégation de Service Public (cf paragraphe sur les dépenses de fonctionnement).

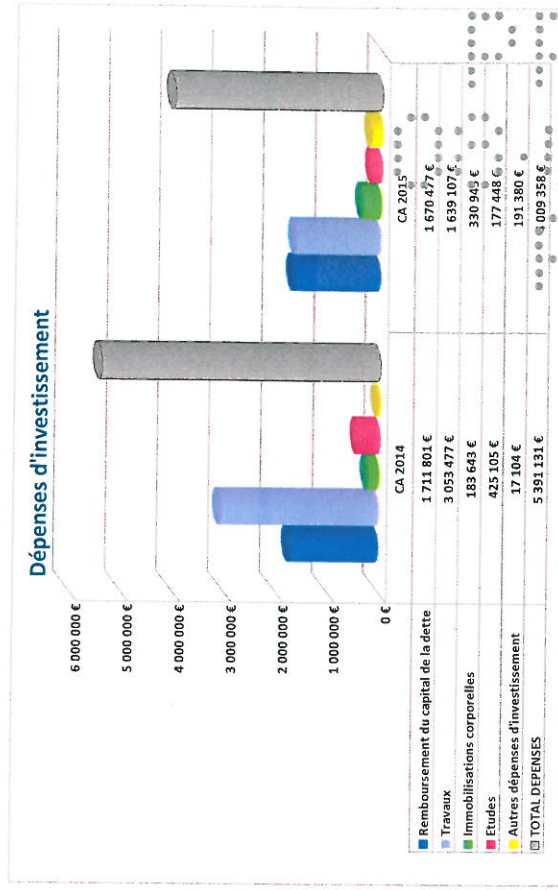
• **Remboursement de la TVA** : La commune obtient le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente (il est donc présenté en 2015 le remboursement de la TVA payée en 2014).

• **Les taxes d'urbanisme** correspondent à la Taxe d'Aménagement (taxe qui est due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières).

• **Les autres recettes** correspondent à la dotation aux amortissements (cf. dépenses de fonctionnement).

## 2- Dépenses d'Investissement

Les dépenses (réelles et d'ordre) d'investissement se sont élevées à 4 009 358 € dont 3 867 667 € de dépenses réelles (- 28 % par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 52 %.



• **Remboursement du capital de la dette** : Le remboursement est globalement stable d'une année sur l'autre.

• **Travaux, Immobilisations corporelles, Études** : les principaux projets réalisés en 2015 figurent au CA 2015 pour les montants suivants :

Projet	CA 2015
Travaux récurrents (écoles, bâtiments, informatique...)	687 745 €
Report des images gendarmerie	396 133 €
Catastrophe naturelle 2011	260 885 €
Travaux de voirie	220 789 €
Parkings couverts (Bâchettes)	195 005 €
Chemin de Saint Julien	90 447 €
Résene foncière	80 000 €
Médiathèque Communautaire	73 403 €
Catastrophe naturelle 3 Octobre 2015	46 922 €
Opération façades	38 169 €

### III - L'endettement de la commune

Le montant de l'encours de la dette (stock de dette, hors amortissement de l'emprunt obligataire) s'élève à 15 951 806 € au 31 décembre 2015. La structure de la dette est sécurisée : essentiellement composée à taux fixe ou taux variable simple.

Les emprunts ont été réalisés auprès de plusieurs banques :

